
RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Liste par ministère ou organisme

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction de la protection de la santé publique	Guy Sanfaçon	29 juillet 2010	3 pages.
2.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	Jacques Viger	4 août 2010	1 page.
3.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction de l'environnement et de la coordination	Marcel Grenier	10 août 2010	2 pages.
4.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Bureau des changements climatiques	Guylaine Bouchard	8 octobre 2010	2 pages.
5.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Bureau des changements climatiques	Guylaine Bouchard	19 juillet 2010	2 pages.
6.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des évaluations environnementales	Michel Duquette	15 octobre 2010	2 pages.
7.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des évaluations environnementales	Jean-François Coulombe	25 août 2010	3 pages.
8.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, Division PRR1	Danielle Boulanger	19 juillet 2010	4 pages.
9.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, Service des matières résiduelles	Mario Bérubé	14 octobre 2010	2 pages.
10.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, Service des matières résiduelles	Lucie Bouchard	27 juillet 2010	2 pages.
11.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, Service des matières résiduelles	Lucie Bouchard	26 juillet 2010	3 pages.
12.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de l'eau, Service des eaux industrielles	Sylvain Chouinard Francis Perron	15 juillet 2010	5 pages.

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
13.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Michel Goulet	15 novembre 2010	6 pages.
14.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Michel Goulet	18 octobre 2010	5 pages.
15.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Vicky Leblond	5 août 2010	7 pages.
16.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Michel Guay	26 juillet 2010	13 pages.
17.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises	Yves Grimard	19 octobre 2010	3 pages.
18.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises	Yves Grimard	14 octobre 2010	2 pages.
19.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises	Yves Grimard	14 septembre 2010	4 pages.
20.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises	Yves Grimard	27 juillet 2010	3 pages.
21.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Outaouais	Marc Dubreuil	28 juillet 2010	1 page.
22.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Service des lieux contaminés et matières dangereuses	André Paquet	29 juillet 2010	3 pages.
23.	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	Direction régionale de l'Outaouais	Jeffrey MacHan	28 juillet 2010	2 pages.
24.	Ministère des Transports	Direction de l'Outaouais	Normand Chevalier	16 août 2010	1 page.

Bourque, Jean-François

De: Sylvie.Michaud@msss.gouv.qc.ca de la part de Guy.Sanfacon@msss.gouv.qc.ca

Envoyé: 29 juillet 2010 15:53

À: jean-francois.coulombe@mdddep.gouv.qc.ca

Cc: Helene_Dupont@ssss.gouv.qc.ca; Farida_Djoudi@ssss.gouv.qc.ca; Louis-Marie_Poissant@ssss.gouv.qc.ca; Liz.Bussieres@msss.gouv.qc.ca; lucie1.laflamme@msss.gouv.qc.ca; Bourque, Jean-François

Objet: Projet de cogénération à Thurso et addenda milieu sonore (3211-12-166)

Bonjour Monsieur Coulombe,

Veillez trouver, ci-joint, réponse à votre demande d'analyse de recevabilité de l'étude d'impact cité en rubrique.

Recevez mes salutations distinguées.

Guy Sanfaçon, Ph.D.

Guy Sanfaçon, Ph.D.

Pharmacologue-Toxicologue

Coordonnateur de l'Unité de santé environnementale

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Direction de la protection de la santé publique

1075, chemin Ste-Foy, 11e étage

Québec (Québec) G1S 2M1

☎ (418) 266-6741

☎ (418) 266-6708

✉ guy.sanfacon@msss.gouv.qc.ca

<http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?accueil>

Direction générale
de la santé publique

Québec, le 29 juillet 2010

Monsieur Jean-François Coulombe
Chef du Service des projets industriels
et en milieu nordique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

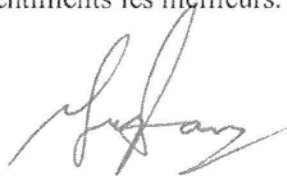
**Objet : Projet de cogénération à la biomasse par Fortress Cellulose spécialisée inc.
à Thurso et addenda milieu sonore - (3211-12-166)**

Monsieur,

Veillez trouver réponse à votre demande relative à l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact concernant le « *Projet de cogénération à la biomasse par Fortress Cellulose spécialisée inc. à Thurso et de l'Addenda milieu sonore - (3211-12-166)* ».

En collaboration avec la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, nous considérons que l'étude d'impact est recevable d'un point de vue de santé publique.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Guy Sanfaçon, Ph.D
Pharmacologue-Toxicologue
Coordonnateur de l'unité de santé environnementale

GS/sm

p. j.

c. c. Mme Hélène Dupont, Directrice de santé publique, DSP de l'Outaouais
Mme Farida Djoudi, Coordinatrice en santé environnementale, DSP de l'Outaouais



Le 29 juillet 2010

M. Guy Sanfaçon, Ph.D.
Pharmacologue-toxicologue
Coordonnateur en santé environnementale
Directeur de la protection de la santé publique
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec
1075, chemin Ste-Foy, 11^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet : Projet de cogénération à la biomasse à Thurso

Monsieur,

Pour faire suite à la lettre que vous adressait monsieur Claude Joly du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en date du 23 juin 2010, nous avons pris connaissance de l'étude d'impact fournie par Fortress Cellulose spécialisée Inc.

Nous sommes d'avis que cette étude est recevable d'un point de vue de santé publique. Dans le rapport principal, il y avait une faiblesse concernant l'estimation du climat sonore (section 6.2.5. et Annexe E), en ce sens qu'on ne faisait pas la distinction entre le jour et la nuit pour les maisons situées en milieu résidentiel à proximité de l'usine, notamment sur la rue Chartrand. Toutefois, l'*Addenda Milieu sonore*, en date de juillet 2010, répond aux attentes de la section 3.4.3. En somme, l'*Addenda* que vous nous avez fait parvenir le 26 juillet 2010 rend l'étude recevable.

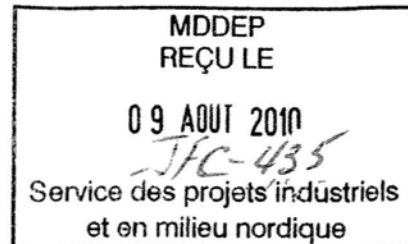
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Louis-Marie Poissant, M. Sc. En. v.

LMP

c. c. : Docteure Hélène Dupont, Directrice de santé publique de l'Outaouais
Mme Farida Djoudi, Coordinatrice en santé environnementale, Direction de santé publique de l'Outaouais



Le 4 août 2010

Monsieur Robert Joly
Chef du service des projets industriels et en milieu nordique
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Levesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de cogénération à Thurso (3211-12-166)

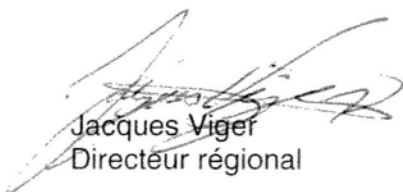
Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 23 juin 2010 dans laquelle vous sollicitez notre collaboration sur la recevabilité de l'étude d'impact soumise par l'initiateur au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) dans le cadre du projet de cogénération à la biomasse par Fortress Cellulose spécialisée Inc. à Thurso.

En ce qui a trait aux éléments liés à notre mandat, en vertu de la directive ministérielle du MDDEP et de notre champ de compétence, soit la sécurité des personnes et des biens, nous qualifions de recevable l'étude d'impact produite pour ce projet de cogénération.

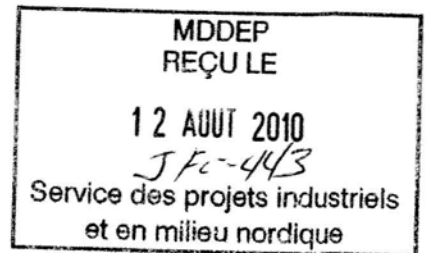
N'hésitez pas à communiquer avec monsieur Gaëtan L. Lessard, conseiller en sécurité civile responsable de ce dossier, pour toute information supplémentaire. Vous pouvez le rejoindre par téléphone au numéro (819) 763-3655 ou par courrier électronique à l'adresse gaetan.lessard@msp.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Jacques Viger
Directeur régional

c.c. : Francine Belleau, DGSCSI, Sécurité publique



Le 10 août 2010

Monsieur Jean-François Coulombe
Chef du Service des projets industriels
et en milieu nordique
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 22 juillet 2010 concernant l'addenda à l'étude d'impact pour le projet de cogénération Thurso (3211-12-166).

Après analyse, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune considère que l'étude d'impact est recevable et n'a aucun commentaire particulier à formuler.

Pour toute question concernant ce dossier, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Gilles Lehoux, responsable de ce dossier à la Direction de l'environnement et de la coordination, au 418 627-6256, poste 3115.

Veillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Marcel Grenier

MG/GL/jc



MDDEP
REÇU LE

12 AOÛT 2010

Service des projets industriels
et en milieu nordique

Le 10 août 2010

Monsieur Jean-François Coulombe
Chef du Service des projets industriels
et en milieu nordique
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

La présente fait suite à la lettre de M. Robert Joly, du 23 juin 2010, concernant le projet de cogénération Thurso (3211-12-166).

Après analyse, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune considère que l'étude d'impact est recevable et n'a aucun commentaire particulier à formuler.

Pour toute question concernant ce dossier, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Gilles Lehoux, responsable de ce dossier à la Direction de l'environnement et de la coordination, au 418 627-6256, poste 3115.

Veillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Marcel Grenier

MG/GL/jc

NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Jean-François Coulombe
Chef du Service des projets industriels et en milieu nordique

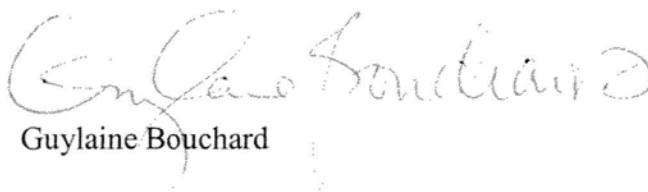
DATE : Le 8 octobre 2010

OBJET : Projet de cogénération à la biomasse par Fortress Cellulose
spécialisée inc. à Thurso – V/Réf. : 3211-12-166
SCW-652994

Vous trouverez, ci-jointe, une note faisant suite à la demande de la Direction des évaluations environnementales, reçue le 6 octobre 2010, relativement à la recevabilité du projet susmentionné.

Pour les étapes subséquentes, nous croyons essentiel d'être consultés. La personne désignée pour analyser et faire le suivi de ce dossier est M. Jean-Pierre Roy que vous pouvez joindre au 521-3868, poste 4663.

La directrice par intérim,



Guylaine Bouchard

c.c.: M. Jean-Pierre Roy
M. Jean-François Bourque

NOTE

DESTINATAIRE : Madame Guylaine Bouchard
Directrice par intérim

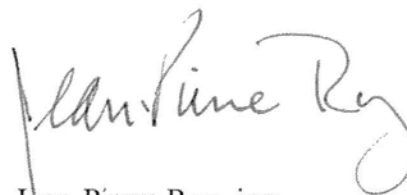
DATE : Le 7 octobre 2010

OBJET : Projet de cogénération à la biomasse par Fortress Cellulose
spécialisée inc. à Thurso – V/Réf. : 3211-12-166
SCW-652994

Nous avons bien reçu, le 6 octobre 2010, l'addenda « B » à l'étude d'impact sur l'environnement relativement à la recevabilité du projet susmentionné.

Les précisions demandées quant au bilan des émissions de GES associées au projet, et énumérées au tableau 4.6 du document en référence, ont été complétées. Nous avons obtenu les bilans massiques annuels de production de pâte et les bilans massiques annuels de l'usine par source d'émissions de GES, avant et après le projet. À la suite de cette information obtenue du promoteur en septembre 2010, nous considérons que le projet est recevable.

Pour les étapes subséquentes de la procédure, nous considérons opportun que nous soyons consultés.



Jean-Pierre Roy, ing.
Conseiller en changements climatiques

NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Robert Joly, chef de service
Service des projets industriels et en milieu nordique
Direction des évaluations environnementales

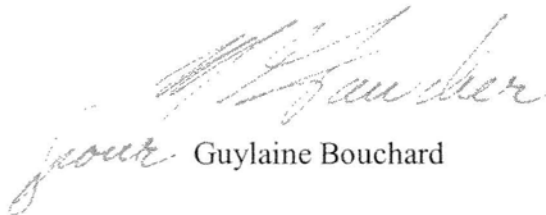
DATE : Le 19 juillet 2010

OBJET : Cogénération Thurso
V/Réf. : 3211-12-166 – SCW-652994

Vous trouverez ci-joint une note donnant suite à la demande de la Direction des évaluations environnementales, reçue le 29 juin 2010, relativement à la recevabilité du projet susmentionné.

Pour les étapes subséquentes de la procédure, nous considérons opportun que nous soyons consultés. La personne désignée pour analyser ce dossier au Bureau des changements climatiques est M. Jean-Pierre Roy que vous pouvez joindre au 521-3868, poste 4663.

La directrice adjointe,



Guylaine Bouchard

c.c.: M. Jean-Pierre Roy
M. Jean-François Bourque



NOTE

DESTINATAIRE : Madame Guylaine Bouchard
Directrice adjointe

DATE : Le 19 juillet 2010

OBJET : Cogénération Thurso
V/Réf. : 3211-12-166

La présente se veut notre avis en réponse à la demande de la Direction des évaluations environnementales, reçue le 29 juin 2010, relativement à la recevabilité du projet susmentionné.

Conformément au champ d'expertises du Bureau des changements climatiques, nos commentaires portent sur le volet des émissions de gaz à effet de serre (GES). À cet effet, les conséquences du projet sur les changements climatiques sont abordées dans l'étude d'impact du projet de cogénération à la biomasse. Le promoteur a établi un bilan des gaz à effet de serre (GES) relatif à l'exploitation de la cogénération à la biomasse.

Pour notre étude, nous aimerions plus de précisions quant au bilan des émissions de GES énumérées au tableau 4.6 du document en référence. Nous aimerions obtenir le bilan massique annuel par source d'émissions de GES de l'usine, les consommations d'huile lourde et de biomasse pour toutes les chaudières de l'usine et finalement la production annuelle de pâte. Les informations à fournir sont pour les années (2006, 2007, 2008, 2009) avant le projet et après le projet.

Pour les étapes subséquentes de la procédure, nous considérons opportun que nous soyons consultés.

Jean-Pierre Roy, ing.
Conseiller en changements climatiques



DESTINATAIRE : Monsieur Jean-François Coulombe, chef de service
Service des projets industriels et en milieu nordique

DATE : Le 15 octobre 2010

OBJET : **Cogénération Thurso**
(3211-12-166)

La présente fait suite à la demande d'avis du 4 octobre 2010 sur le volet « risques d'accidents technologiques » du projet cité en rubrique. Pour ce faire, nous avons consulté plus particulièrement les informations fournies par l'initiateur dans le document « Addenda B – Réponses aux questions et commentaires du MDDEP » de septembre 2010.

Cet avis porte uniquement sur le volet « risques technologiques » et s'appuie sur le guide « *Analyse de risques d'accidents technologiques majeurs* » délivré par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) qui définit et précise les attentes en matière d'analyse de risques d'accidents technologiques.

Description sommaire du projet

Le projet de centrale de cogénération à la biomasse de Fortress Cellulose spécialisée inc. de Thurso sera composée d'une nouvelle chaudière alimentée à la biomasse pouvant produire jusqu'à 100 tonnes/heure de vapeur et d'une turbo-génératrice d'une puissance nominale de 23,15 MW d'électricité. La biomasse valorisée sera composée d'écorce de l'usine ou achetée à l'extérieur, des boues du système de traitement des eaux usées de l'usine de Thurso, et de résidus de bois de construction (bois non traité) provenant de centres de tri. La nouvelle chaudière viendra remplacer la chaudière à la biomasse et la chaudière d'appoint au mazout existantes de l'usine de Thurso.

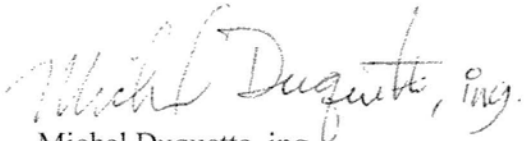
La vapeur haute pression produite par la nouvelle chaudière sera détendue dans une turbine à vapeur couplée à une génératrice. Cette turbine sera alimentée également en vapeur par les deux chaudières de récupération de liqueur noire déjà existantes à l'usine. La vapeur à moyenne et à basse pression préalablement détendue dans la turbine sera dirigée ensuite vers les divers utilisateurs internes de l'usine. La vapeur résiduelle de la turbine sera condensée à l'aide d'une tour de refroidissement en été et d'un échangeur de chaleur l'hiver afin de préchauffer l'eau brute destinée à l'usine de Thurso.

...2

La production d'électricité variera entre 22,7 et 23,8 MW tout au long de l'année. L'électricité produite sera vendue à Hydro-Québec. La demande de vapeur étant variable durant l'année (plus élevée en hiver, moindre en été), l'alimentation en biomasse de la chaudière sera ajustée pour produire en moyenne 70 t/h de vapeur, avec des pointes de 92 t/h en hiver.

Conclusion

L'initiateur de projet a répondu de façon satisfaisante aux différentes questions soulevées en rapport aux risques technologiques et a fourni les différentes informations requises afin de compléter le contenu de l'étude d'impact, laquelle est dès lors jugée recevable.



Michel Duquette, ing.

Spécialiste en analyse de risques technologiques



DESTINATAIRE : Monsieur Jean-François Bourque
Service des projets industriels et en milieu nordique

DATE : Le 25 août 2010

OBJET : Cogénération Thurso
(3211-12-166)

La présente fait suite à la demande du 23 juin 2010 concernant le projet mentionné en rubrique.

Vous trouverez ci-joint la note de M. Michel Duquette, spécialiste en analyse de risques technologiques de notre direction, concernant la recevabilité de l'étude d'impact du projet mentionné en rubrique.

L'avis conclut qu'il sera nécessaire que l'initiateur réponde à certaines questions en complément des informations soumises dans l'étude d'impact présentée et il devra clarifier certains autres points en ce qui a trait aux risques technologiques. À la suite de la réception des réponses et si ces dernières sont jugées satisfaisantes, un avis jugeant recevable l'étude d'impact de ce projet sera produit.

Le chef du Service des projets
industriels et en milieu nordique,

Jean-François Coulombe

p. j.

DESTINATAIRE : Monsieur Jean-François Coulombe, chef de service
Service des projets industriels et en milieu nordique

DATE : Le 24 août 2010

OBJET : **Cogénération Thurso**
(3211-12-166)

La présente fait suite à la demande d'avis du 23 juin 2010 sur le volet « risques d'accidents technologiques » du projet cité en rubrique. Pour ce faire, nous avons consulté plus particulièrement les informations fournies par l'initiateur dans l'étude d'impact sur l'environnement « *Projet de cogénération à la biomasse – Rapport principal* » de juin 2010.

Cet avis porte uniquement sur le volet « risques technologiques » et s'appuie sur le guide « *Analyse de risques d'accidents technologiques majeurs* » délivré par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) qui définit et précise les attentes en matière d'analyse de risques d'accidents technologiques.

Description sommaire du projet

Le projet de centrale de cogénération à la biomasse de Fortress Cellulose spécialisée inc. de Thurso sera composée d'une nouvelle chaudière alimentée à la biomasse pouvant produire jusqu'à 100 tonnes/heure de vapeur et d'une turbo-génératrice d'une puissance nominale de 23,15 MW d'électricité. La biomasse valorisée sera composée d'écorce de l'usine ou achetée à l'extérieur, des boues du système de traitement des eaux usées de l'usine de Thurso, et de résidus de bois de construction (bois non traité) provenant de centres de tri. La nouvelle chaudière viendra remplacer la chaudière à la biomasse et la chaudière d'appoint au mazout existantes de l'usine de Thurso.

La vapeur haute pression produite par la nouvelle chaudière sera détendue dans une turbine à vapeur couplée à une génératrice. Cette turbine sera alimentée également en vapeur par les deux chaudières de récupération de liqueur noire déjà existantes à l'usine. La vapeur à moyenne et à basse pression préalablement détendue dans la turbine sera dirigée ensuite vers les divers utilisateurs internes de l'usine. La vapeur résiduelle de la turbine sera condensée à l'aide d'une tour de refroidissement en été et d'un échangeur de chaleur l'hiver afin de préchauffer l'eau brute destinée à l'usine de Thurso.

...2

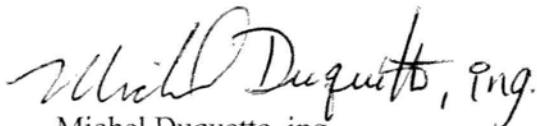
La production d'électricité variera entre 22,7 et 23,8 MW tout au long de l'année. L'électricité produite sera vendue à Hydro-Québec. La demande de vapeur étant variable durant l'année (plus élevée en hiver, moindre en été), l'alimentation en biomasse de la chaudière sera ajustée pour produire en moyenne 70 t/h de vapeur, avec des pointes de 92 t/h en hiver.

Questions et commentaires

L'initiateur de projet devra répondre de façon satisfaisante aux questions suivantes et fournir les différentes informations requises afin de rendre l'étude d'impact recevable.

- 1- Fournir les fiches signalétiques du mazout C (combustible d'appoint de la chaudière) et de l'huile de lubrification de la turbine.
- 2- L'annexe I de l'étude d'impact contient seulement la table des matières du plan des mesures d'urgence (PMU). L'initiateur de projet doit nous faire parvenir le PMU en version préliminaire contenant l'ensemble des informations telles que spécifiées dans la directive au point 5.3 Plan préliminaire des mesures d'urgence. Puisqu'un plan des mesures d'urgence (PMU) existe déjà pour l'usine (p. 7-17, n° 10), transmettre l'ensemble des sections du PMU existant qui s'appliquent au projet et ajouter les informations préliminaires requises selon les exigences de la section 5.3 de la directive (ex. : scénario minute par minute en cas d'explosion de mazout dans la chambre de combustion). Si cet exercice d'extraction s'avère trop complexe, l'ensemble du PMU de l'usine doit être transmis en incluant les nouveaux éléments relatifs au projet. Enfin, les informations considérées comme étant confidentielles peuvent être cachées ou retirées du PMU, mais la nature de ces informations doit être spécifiée dans le document.
- 3- Est-ce que les conséquences du scénario d'une explosion de mazout dans la chambre de combustion de la chaudière (p. 7-13) seront les mêmes selon que la chaudière choisie soit de type à grilles ou de type à lit fluidisé? Est-ce que le volume des chambres de combustion est comparable (900 m³)? Expliquer.

En ce qui a trait à la demande d'avis du 22 juillet 2010 concernant l'addenda milieu sonore de juillet 2010, nous n'avons pas de commentaire à émettre à ce sujet.



Michel Duquette, ing.

Spécialiste en analyse de risques technologiques



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Robert Joly
Chef du Service des projets industriels
et en milieu nordique

DATE : Le 19 juillet 2010

OBJET : **Projet de cogénération à la biomasse à Thurso**

N/Réf. : 3211-12-166

Je vous transmets les commentaires de M. Luc Jauron portant sur le projet de cogénération à la biomasse à Thurso de la compagnie Fortress Cellulose spécialisée Inc. Votre demande de commentaires est datée du 23 juin 2010.

Monsieur Jauron est disponible pour toute précision au numéro de téléphone suivant (418) 521-3950, poste 4775.

DB/LJ/gm

Danielle Boulanger

Danielle Boulanger, ing.
Chef de la Division PRRI

DESTINATAIRE : Mme Danielle Boulanger
Chef de la Division PRRI

DATE : Le 19 juillet 2010

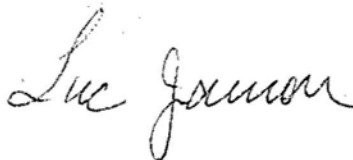
OBJET : Projet de cogénération à la biomasse à Thurso
Avis de recevabilité

N/RÉFÉRENCE : 3211-12-166

La présente note vise à répondre à la demande d'avis, datée du 23 juin 2010, sur la recevabilité du projet de cogénération à la biomasse à Thurso. Ce projet a été déposé en juin 2010 par Fortress Cellulose spécialisée Inc.

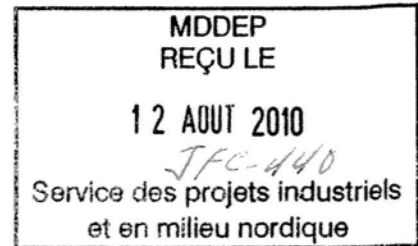
En regard de nos mandats, nous considérons que ce projet d'étude d'impact répond aux critères de recevabilité.

Bien que cela ne modifie pas la recevabilité, nous tenons à mentionner deux petites difficultés rencontrées à la lecture du rapport. Au tableau 4,4, le total projeté ne peut être établi exactement par les autres colonnes pour le SO₂ et les COV. Bien que certaines explications générales soient fournies dans le texte, cela crée une certaine confusion. Le texte devrait être plus explicite ou le tableau devrait être ajusté. Au tableau 4,7, la moyenne pour le mercure est inférieure à la valeur minimale et au 25^e centile. Une correction devrait être apportée.



Luc Jauron
Division PRRI

LJ/ng



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Jean-François Coulombe
Chef du Service des projets industriels
et en milieu nordique

DATE : Le 9 août 2010

OBJET : **Addenda milieu sonore du projet de cogénération à la
biomasse à Thurso**

N/Réf. : 3211-12-166

Je vous transmets les commentaires de M. Luc Jauron portant sur l'addenda milieu sonore du projet de cogénération à la biomasse à Thurso de la compagnie Fortress Cellulose spécialisée inc. Votre demande de commentaires est datée du 23 juin 2010.

Monsieur Jauron est disponible pour toute précision au numéro de téléphone suivant (418) 521-3950, poste 4775.

Danielle Boulanger

DB/LJ/gm

Danielle Boulanger, ing.
Chef de la Division PRRI